tiers, pourquoi a-t-on chassé de France des milliers d'éducateurs bénévoles dont les services étaient incontestables, et dont le dévouement ne se faisait pas payer ?

Si nous sommes fiers, à juste titre, de nos cercles d'études, M. E. Petit doit enregistrer l'effondrement définitif de cette institution un peu analogue, dont on attendait tant : les Universités populaires.

« Leur clientèle diminue. Le rapprochement qui s'était opéré, sous la pression d'événements politiques, entre travailleurs manuels et intellectuels, se dénoue peu à peu. Des défiances s'éveillent entre collaborateurs que de passagères contingences avaient unis. L'intérêt corporatif entraîne vers des milieux de lutte un grand nombre des auditeurs qui désapprennent le chemin des U. P. L'idéal si généreux et si humain de fraternelle concorde qu'avait poursuivi la foi sociale de Deherme, recule à l'horizon. »

Echec fatal d'ailleurs. Quel pouvait être l'avenir d'une œuvre sans programme arrêté, sans but défini, fondé sur des bases aussi fragiles que les illusions de certains, et l'ambition de quelques-uns, ou enfin le cœur et l'âme du plus grand nombre des coopérants n'avait pour ainsi dire point de part.

Ce qui désole le plus M. Petit, c'est le succès des patronages libres. Il en a compté plus de 6 000 et les patronages laïques sont à peine 2 250. Pour expliquer le succès des premiers, il leur attribue des ressources financières formidables, « les locaux aménagés luxueusement », des constructions splendides contre lesquelles ne peuvent lutter des préaux d'écoles.

Mais non, Monsieur l'inspecteur général, mais non ; vous ne connaissez guère nos patronages décidément, pour les croire si magnifiques. Allez donc voir aux Malmaisons, à Clichy, ou à Pavillons-sous-Bois, vous ne trouverez, je vous assure, ni « locaux luxueusement aménagés », ni « constructions spéciales », ni surtout une caisse abondamment garnie. Seulement, vous y rencontrerez des prêtres remplissant leur devoir de prêtres, de chrétiens remplissant leur tâche de chrétiens et prodiguant sans compter des trésors de foi et de dévouement. Alors, vous vous expliquerez comment ils savent se faire aimer et pourquoi leurs œuvres prospèrent. Et vous trouverez appliqués les principes d'amour fraternel que vos instituteurs s'efforcent, eux, de ruiner dans le cœur du peuple.

Toutefois, il n'y a pas que des critiques à adresser au rapport de M. Petit. Je l'ai dit, on peut y recueillir aussi d'utiles enseignements. Désormais, je me borne à citer :

« La lecture publique devient de plus en plus populaire... » Conséquemment, la conférence tend à perdre du terrain. « L'attrait des projections lumineuses fixes est moins vif à mesure que la foule s'initie davantage aux vues mobiles du cinématographe, qui déjà à Paris, et dans quelques associations et patronages, a fait son apparition. La causerie explicative suit le déroulement du « film ».

» Il n'est pas douteux que la conférence reprendra, et pour un long temps, le rang qu'elle tend à perdre, dès qu'elle se conjuguera avec l'appareil cinématographique, comme elle se liait auparavant à l'appareil à projections, à la « lanterne magique », dont l'effet va diminuant. Des séries artistiques, géographiques, ou bien relatives à la vie pratique (métiers, etc.), devront être établies pour satisfaire et à la curiosité visuelle et au désir d'instruction qui se manifestent aussi bien au village qu'à la ville. »

Et encore :

« On ne saurait trop recommander une fois de plus aux éducateurs du peuple de se consacrer à la vulgarisation des lois sociales, de l'hygiène, des habitations à bon marché, de la petite propriété, etc. »

Tenons-nous en à ces quelques citations en engageant les catholiques à en faire leur profit.

Une dernière observation est maintenant nécessaire.

En dépit de la modération de la forme, il ressort clairement du rapport de M. Petit que nos adversaires nourrissent contre nos œuvres postscolaires non seulement une antipathie marquée, mais un désir grandissant de les battre en brèche, même en ayant récours à l'aide financière de l'Etat. Rien d'étonnant à cela, c'est un épisode de la lutte à outrance menée en cette époque contre l'Eglise.

Mais l'éducation populaire ne nous tient pas moins à cœur qu'aux amis de l'école laïque. Nous la voulons toutefois imprégnée d'un peu de notre catholicisme, religion de fraternité, de justice et de vérité. En dépit des difficultés, nous étendrons donc notre action, nous multiplierons nos œuvres, nous nous dévouerons toujours davantage. N'avons-nous pas pour cela deux raisons contre lesquelles rien ne saurait prévaloir : la gloire de Dieu et l'amour de notre prochain.

M. E.

Entre Compagnies et Syndicat indépendant

On nous communique la note suivante :

Entre les Compagnies minières de la région du Nord et le Syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, il a été convenu que les primes actuellement en vigueur seraient prorogées jusqu'au 30 juin 1911.

Chambre des députés

Séance du lundi 28 juin

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

La Chambre adopte, avec les chiffres modifiés par le Sénat : 1° un projet portant ouverture de crédits supplémentaires s'élevant à 10 296 096 francs, pour les opérations militaires au Maroc ; 2° un projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1908.

L'AFFICHE-RECLAME

Elle vote ensuite sans débat une proposition de M. Beauquier, contre les abus de l'affiche-réclame.

LES INSCRITS MARITIMES ET LES RAPPORTS ENTRE LA FRANCE ET L'ALGERIE

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur les rapports commerciaux entre la France et l'Algérie.

M. Picard, ministre de la Marine, expose le résultat des entretiens qu'il vient d'avoir à Marseille avec les représentants des armateurs et ceux des inscrits et qui ont, dit-il, abouti à des accords aussi honorables pour les uns que pour les autres. (Très bien ! sur divers bancs.)

MM. Trouin et Colin demandent que l'on n'en *continue pas moins le débat sur le projet de* suppression de monopole du pavillon.

C'est le seul moyen de protéger l'intérêt de l'Algérie, qui ne doit pas faire les frais de la lutte entre les armateurs et les inscrits maritimes.

M. Cruppi, ministre du Commerce, estime qu'il est indispensable de voter la loi, mais il croit que le moment serait mal choisi, alors que le règlement par voie d'arbitrage n'est pas encore acquis.

M. Allemane proteste contre toute reprise du débat, qui, dit-il, rallumerait la lutte entre les inscrits et les armateurs, les premiers devant croire naturellement qu'on leur a, sous prétexte d'arbitrage, tendu un piège.

M. Etienne. — Nous devons rassurer l'Algérie, qui, trois fois en quatre ans, a été victime de la même épreuve que cette année.

M. Cuttoli. — Il s'agit de ne pas enlever leurs moyens d'existence à des millions de pauvres gens, de cultivateurs, d'ouvriers, d'indigènes, qui ne vivent que de leur travail.

Ce ne sont pas des électeurs, ces indigènes, on ne peut pas faire avec eux de réclame électorale. (Appl. et rires), mais ce n'est pas une raison de leur enlever le fruit de leur travail.

J'appuie le renvoi au 8 juillet.

M. Jourde estime que reprendre actuellement le débat, ce serait compromettre les résultats acquis pour l'apaisement et ceux que peut donner encore la décision de l'arbitre.

Finalement, sur la proposition de M. Klotz, la suite du débat est ajournée jusqu'après la décision arbitrale rendue.

LES TARIFS DOUANIERS

Puis la Chambre revient au projet sur la revision des tarifs douaniers.

M. Augé votera le passage aux articles, tout en émettant certaines réserves.

Il reconnaît qu'en réservant le marché intérieur à la production viticole nationale, le régime protecteur de 1892 a amélioré la situation des viticulteurs.

Il espère que la revision proposée ne leur portera pas préjudice.

M. Siegfried développe cette théorie qu'un régime douanier bien compris doit exempter de tout droit les matières premières, et ne pas établir, pour les matières secondaires appelées à devenir matières premières, comme pour la métallurgie, des droits supérieurs à 10 ou 15 %.

LES NOTES DE POLICE

Une lettre de M. Clemenceau à M. Paul Bourély

A la suite de l'incident qui s'est produit jeudi à la tribune de la Chambre à propos des enquêtes de police qui auraient été faites sur certains députés, M. Clemenceau a adressé à M. Paul Bourély, député radical-socialiste de l'Ariège, une lettre dont voici les passages essentiels :

M. Allemane a cité un article du journal le *Rappel*, d'après lequel deux membres de la Chambre des députés, M. Chenavaz et vous-même, auraient été, de la part de fonctionnaires et agents de la dixième brigade régionale de police mobile, dont le siège est à Lyon, l'objet d'enquêtes touchant leur situation électorale.

Vous avez dit à la Chambre que, dans votre circonscription, c'est un nommé P., placé sous les ordres de M. B., commissaire divisionnaire chef de la dixième brigade, qui auraient procédé à l'enquête, déguisé en colporteur, mais que ces faits vous ont été racontés et que vous n'en avez jamais tenu compte, ne les ayant pas personnellement contrôlés.

J'ai l'honneur de vous informer que si les allégations du *Rappel* formellement controuvées en ce qui concerne M. Chenavaz, ne sont pas plus exactes à votre égard.

Depuis que les brigades mobiles ont été instituées, je me suis scrupuleusement attaché, conformément à l'engagement que j'ai pris devant le Parlement, à ne les laisser, sous aucun prétexte, s'occuper de questions politiques ni même administratives et à les renfermer dans leur rôle exclusif de police judiciaire, consistant à rechercher et à arrêter les malfaiteurs de droit commun sous la direction et le contrôle de l'autorité judiciaire.

M. Clemenceau déclare ensuite que si une infraction à ses instructions avait été portée à sa connaissance avec preuves à l'appui, il n'aurait pas hésité à la réprimer.

Le président du Conseil ajoute que les deux agents dont a parlé M. Paul Bourély n'appartiennent plus à la dixième brigade, l'un M. P... a été suspendu et révoqué ; l'autre, M. B..., a été suspendu et envoyé dans un poste, pour fautes dans le service.

Et M. Clemenceau termine en disant « qu'à aucun moment ces agents ne lui ont été signalés comme s'étant abusivement immiscés dans des affaires d'ordre politique ».

Les victimes des arrestations arbitraires

Le chapitre 16 du budget de la justice est consacré aux frais de revision des procès criminels, aux indemnités à accorder aux victimes d'erreurs judiciaires, etc. C'est parfait. Mais jusqu'ici, aucune somme n'avait été inscrite pour secourir les malheureux dénués de toutes ressources qui ont été arrêtés illégalement du qui, arrêtés sans preuves, ont dû être relaxés par le juge d'instruction après non-lieu, ou acquittés par le tribunal correctionnel, ou mis en liberté par le Parquet après avoir fait, innocents, quelques jours de prison. Souvent, les magistrats, pris de pitié en présence de l'infortune de ces pauvres diables, faisaient une collecte entre eux et leur fournissaient le viatique qui leur permettait de chercher et de retrouver du travail et de manger.

Or, dans le projet de budget de 1910, M. Briand a introduit un article qui, sous le titre de : « Secours aux individus relaxés.... 10 000 francs », permettra aux magistrats d'adoucir le sort des victimes d'arrestations arbitraires.

Élections législatives

INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Chinon

(Scrutin de ballottage)

Inscrits : 25 889 — Votants : 20 506

MM. le docteur Foucher, président du Conseil d'arrondissement, radical	10 492	Elu
Lemesle, cons. gén. prog.	9 744	—

Il s'agissait de remplacer M. Leffet, radical, décédé. Aux élections générales de 1906, M. Leffet avait été réélu par 13 663 voix contre 6 813 à M. Henry de Trédern, libéral.

Au premier tour de scrutin, les suffrages s'étaient ainsi répartis : MM. Lemesle, 8 574 voix ; Foucher, 7 005 ; Lyon, radical, 2 298 ; Juvigny, radical-socialiste, 1 997 ; Ducos de la Haille, socialiste unifié, 363.

Sont attribués...

Par décrets de M. le ministre dit de la Justice, sont attribués au Bureau de bienfaisance de Berlaimont (Nord), les biens volés à la Fabrique de l'église de ladite commune, et comprenant notamment : 1° deux maisons avec jardin ; 2° 48 ares 30 centiares de terre à Berlaimont ; 3° huit titres de rentes 3 % sur l'Etat ; à la commune de Notre-Dame de Briançon (Savoie), les biens volés à la Fabrique et à la mense de l'église de ladite commune : 1° une maison en ruines ; 2° cinq parcelles de terre et prés.

Une maison en ruines ! Est-il généreux, M. Briand ! N'empêche qu'il n'a pas le droit de disposer même des ruines d'autrui.

Çà et là

Morts d'hier

M. Philippe Lecante, maire de Guéret. — Le colonel Caudière, commandant la portion centrale du 99e d'infanterie, à Vienne. — Le colonel d'infanterie en retraite Narcel, 76 ans, au Bas-Château, près Nancy. — L'intendant général Stopler, 69 ans, du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur, décédé dans sa propriété située aux environs de Marseille. — Le peintre et écrivain allemand Arthur Fitger, 68 ans. — M. Benoit, président de la 5e Chambre de la la Cour d'appel de Paris.

Distinction méritée

Nous apprenons la désignation par le Souverain Pontife au titre de chevalier de Saint-Grégoire le Grand de M. le comte de Lapparent, le distingué vice-président de la F. G. S. P. F.

Nos vives félicitations.

Echos de partout

Il est question depuis quelque temps de la création à Montpellier, comme à Arles, d'un muséum régional.

Dans ce musée sera exposé tout ce qui serait de nature à glorifier le génie languedocien : souvenirs historiques, artistiques, tableaux, sculptures de nos artistes méridionaux.

Le collège Saint-Louis, de Brest, avait ouvert cette année, un cours spécial pour la préparation à l'Ecole navale. Deux élèves, MM. Raymond Le Coeq et Yves Lejeune, ont été présentés aux examens et tous deux ont été déclarés admissibles.

On annonce de Vienne que M. Clemenceau est attendu le jeudi 15 juillet à Carlsbad.

Le bruit court à Londres que M. Emile Loubet séjournerait en Angleterre à l'automne prochain, comme invité du roi Edouard.

M. Chéron a présidé une fête de gymnastique à Vernon, puis il s'est rendu à Saint-Brieuc pour inspecter la garnison qui vient d'être atteinte par une épidémie de typhoïde.

M. Pichon a présidé le banquet donné à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Hoche.

M. le chanoine Lancelle est nommé camérier honoraire de Sa Sainteté.

M. Dujardin-Beaumetz a inauguré, hier, le musée de Valenciennes.

Le maire de Béthisy-Saint-Pierre (Oise) vient de prendre un arrêté interdisant les processions dans les rues de sa commune.

M. Dujardin-Beaumetz s'est rendu hier à Tours, où il a présidé, dans le parc Mirabeau, à l'inauguration du monument du caricaturiste tourangeau Jules Baric.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

Nous continuons à recevoir en nombre considérable, et plus particulièrement chaque lundi, des relations de fêtes organisées par toute la France en l'honneur de Jeanne d'Arc. Il nous est absolument impossible non seulement de les insérer dans leur intégralité, mais de leur consacrer toute la place qu'elles méritent, soit par leur importance, soit par leur intérêt. Nous devons nous borner à les signaler. Qu'on veuille bien nous excuser.

A BLOIS

Un enthousiasme très grand a présidé aux fêtes du triduum en l'honneur de Jeanne d'Arc, organisé à Blois par S. Gr. Mgr Méllisson, sous la présidence de S. Gr. Mgr de Bonfils, évêque du Mans, et avec la présence de NN. SS. de Durfort, Bolo, prélats de Sa Sainteté.

Chaque jour, la foule a rempli la cathédrale, et dimanche plusieurs centaines de personnes n'ont pu y trouver place. Les panégyriques ont été prononcés par M. le chanoine Augereau et par Mgr Bolo.

Toute la ville a pavoisé et illuminé magnifiquement. Dimanche, le maire et plusieurs membres du Conseil municipal ont assisté aux cérémonies religieuses.

Ce même jour, sur la place du château, là même où Jeanne d'Arc fit bénir son étendard et rassembla son armée, eut lieu un concert par la *Chorale Sainte-Cécile*, tandis que la *Fanfare viennoise* parcourait en retraite aux flambeaux les rues de la ville.

Une cantate d'une superbe envolée, de MM. les abbés Bruneau et Pinçon, et de très haute inspiration, a été exécutée à la cathédrale par 150 artistes et amateurs.

Plus de 10 000 personnes ont frénétiquement acclamé Jeanne d'Arc et Mgr Méllisson présent au milieu de son peuple.

A DIJON

Le triduum en l'honneur de Jeanne d'Arc a commencé vendredi par un sermon donné en la cathédrale Saint-Bénigne, par M. l'abbé Gidon. Une retraite aux flambeaux, à laquelle ont pris part les groupes catholiques, a parcouru les rues de la ville, aux acclamations de la foule.

Samedi matin, le pavoisement était général en dépit de l'arrêté du préfet interdisant toute bannière de Jeanne d'Arc.

Le soir, à la cathédrale, sermon prononcé par M. l'abbé Buchet. L'église était comble. Dimanche à 6 heures, à la cathédrale, messe de communion générale. 1 200 hommes et jeunes gens se sont approchés de la table sainte. A 7 heures, messe pour les dames, plus de 3 000 communions. A 10 heures, messe pontificale célébrée par Mgr Dadolle.

Le triduum s'est terminé par les vêpres pontificales où l'évêque de Dijon prononça un éloquent panégyrique qui produisit une grande impression sur plus de 4 000 personnes présentes. Le *Te Deum* clôtura la cérémonie. A la sortie, les Sociétés catholiques, drapeaux en tête, vinrent saluer Mgr Dadolle qui fut très acclamé. Le défilé en ville eut lieu ensuite.

Jeanne d'Arc, la France et l'évêque de Dijon furent longuement acclamés.

A NIMES

Samedi soir, M. le chanoine Delfour, en un panégyrique documenté, a réfuté les calomnies dont l'Eglise est l'objet au sujet de Jeanne d'Arc.

Dimanche matin, l'évêque de Monaco a célébré la messe pontificale.

Aux vêpres, Mgr Béguinot prononça un émotionnant et patriotique discours. Il mit en parallèle la France d'aujourd'hui et le temps de Jeanne montra les périls de l'antipatriotisme et exprima l'espoir invincible que nous devons avoir pour l'avenir en la libératrice du passé.

Les évêques, au sortir de la cathédrale, furent littéralement enlevés par la foule enthousiaste qui, musique en tête, les reconduisit à leur domicile, au milieu des acclamations.

Le soir, illuminations générales, surtout dans les quartiers populaires.

La foule était énorme dans les rues.

Un appareil de projections de la Maison de la Bonne Presse, installé près d'une place publique, faisait défiler devant une multitude d'assistants les principales scènes de la vie de Jeanne d'Arc. Ces fêtes ont eu un succès inespéré.

A NANCY

En dépit du temps très maussade, le pavoisement a été superbe. La place Stanislas a gardé le pavoisement qu'elle avait revêtu pour l'inauguration officielle de l'exposition.

La messe pontificale fut chantée par Mgr Altmayer, auxiliaire de Besançon ; NN. SS. Turinaz, Foucault, évêque de Saint-Dié ; Dubois, évêque de Verdun ; Cenez, O. M. I., vicaire apostolique du Basoutoland. Avant la messe fut bénite une reproduction de l'étendard de Jeanne d'Arc.

Aux vêpres, chantées par Mgr l'évêque de Saint-Dié, plus de 5 000 personnes se pressaient dans la cathédrale... et au moins autant étaient restées sur la place. Le maire, les adjoints et le Conseil municipal assistaient en corps à l'office. Le panégyrique fut donné par M. le chanoine Henry, curé-doyen de Ligny (Meuse), qui, avec une haute éloquence montra que la vie de Jeanne était une lumière et un encouragement pour les catholiques d'aujourd'hui.

Après la bénédiction du Très Saint Sacrement, les portes s'ouvrirent, et la foule, non sans peine, tant elle était dense, se massa sur le pavois. L'immense place, toutes les rues avoisinantes étaient noires de monde. On exécuta le *Chant à l'étendard* ; les cinq évêques, du perron, donnèrent leur bénédiction.

Puis, à travers la ville, un immense cortège, musique en tête alla défiler devant la statue de Jeanne d'Arc, située dans la Ville-Vieille.

Le soir, la ville a été illuminée.

A VANNES

Le triduum continue avec tout son éclat ; aux cérémonies du soir, une foule nombreuse, surtout composée d'hommes, se presse dans la cathédrale ; vendredi, Mgr l'évêque de Vannes, remplaçant S. Gr. Mgr Duparc, malade, a prononcé une superbe allocution sur la béatification de Jeanne d'Arc. Samedi c'est M. le chanoine Buléon, curé de la cathédrale, qui a pris la parole. Dimanche, après les vêpres, Mgr Debout a prononcé le panégyrique de la Bienheureuse devant une immense assistance ; ce jour-là, la ville s'est ornée davantage. Le soir, les illuminations ont été splendides. Vannes a tenu à célébrer Jeanne d'Arc par d'autres fêtes encore à laquelle la municipalité n'a pas daigné participer. A 9 h. ½, un magnifique défilé a traversé la ville ; à 5 heures, un superbe festival de gymnastique ; le soir, feu d'artifice.

A LAVAL

Le vendredi, à la cathédrale, avant la messe de communion qu'il tient à célébrer lui-même, Mgr l'évêque de Laval engage ses auditeurs à imiter les vertus de la vierge de Domremy.

A 4 h. 1/2, Mgr Grellier préside la réunion réservée aux enfants. A 8 heures, il donne un nouveau panégyrique de la Bienheureuse et bénit un drapeau d'un groupe lavallois de l'A. C. J. C.

Samedi, le R. P. Abbé de la Trappe du Port du Salut célèbre la messe à laquelle assistent les dames et les patronages de jeunes filles. Pendant cette réunion, Mgr l'évêque de Laval exalte le rôle de Jeanne la Pucelle. Le soir, sermon de M. l'abbé Delor.

Dimanch, la messe de 7 heures, qui est réservée aux hommes et jeunes gens, est célébrée par Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique d'Angers. Seconde allocution de M. l'abbé Delor. Le soir, aux vêpres, devant une assistance nombreuse, superbe panégyrique de la bienheureuse Jeanne d'Arc par M. le chanoine Crosnier, d'Angers.

Mêmes exercices et même succès dans les autres paroisses de la ville.

Les maisons sont merveilleusement décorées et les illuminations très réussies.

A LAON

La messe pontificale a été célébrée à 9 h. 1/2, devant une assistance considérable, par Mgr Péchenard, évêque de Soissons. Le panégyrique a été prononcé par M. l'abbé Vaccon. Après la messe, la statue de Jeanne d'Arc a été bénite. La cantate d'Oriéans, l'Etendard, a été exécutée par la maîtrise et par un chœur de jeunes gens.

L'après-midi, les cérémonies n'ont pas été moins belles, ni moins suivies.

La ville est superbement pavoisée.

A POITIERS

Poitiers a magnifiquement fêté Jeanne d'Arc. La ville a pavoisé avec ensemble. On a particulièrement remarqué le pavoisement de l'« Hôtel de la Rose » où Jeanne fut reçue, et de la cathédrale, où l'on a admiré les tableaux qui figuraient à Saint-Pierre de Rome.

Les fêtes religieuses ont été présidées par S. Em. le cardinal Andrieu. Les chants de la messe ont été magistralement exécutés.

Dans un panégyrique où la science de l'historien s'unit à la forte doctrine et à la flamme oratoire, le chanoine Janvier nous fait admirer la force d'âme de Jeanne d'Arc. Il la montre dans son obéissance aux voix de Domremy, dans sa persévérante opiniâtreté à lutter contre tout ce qui contrarie sa surnaturelle mission, dans ses faits d'armes et surtout dans sa prison et pendant son martyr. La conclusion, facile, est que cette force d'âme extraordinaire dans une jeune fille des champs, ignorante et jeune, a son principe en Dieu, puissance infinie. Au début de ce panégyrique, le chanoine Janvier par des paroles élogieuses, rappelle le beau geste du cardinal Andrieu que tous connaissent et auquel s'associent tous nos évêques de France. Les Poitevins ont publiquement manifesté leur admiration quand, au sortir de la messe et des vêpres pontificales, ils ont crié avec ensemble : « Vive le cardinal ! S. Gr. Mgr Peige, notre évêque vénéré, se réjouit de l'ensemble admirable avec lequel les Poitevins ont répondu à son appel pour honorer Jeanne d'Arc.

Les manifestations extérieures et les illuminations ont été grandioses et enthousiastes.

A LIMOGES

Des fêtes splendides viennent d'avoir lieu à Limoges vendredi, samedi et dimanche, en l'honneur de Jeanne d'Arc. La foule à la cathédrale fut considérable et recueillie.

Hier matin, à l'office pontifical, l'église était comble. Le soir, après les vêpres, le panégyrique fut prononcé par M. l'abbé Poulin, curé de Ménilmontant, devant une foule débordant sur la place et qu'on estime à 10 000 personnes. L'orateur, en de vibrants accents, célébra notre héroïne nationale.

Le pavoisement était général. L'illumination, favorisée par un temps splendide, était merveilleuse. De mémoire d'homme, Limoges n'avait vu si grandiose manifestation.

AUTRES CÉRÉMONIES

On nous signale également des fêtes superbes et un grand enthousiasme à Béziers, où Mgr de Cabrières présidait, à Cette, au Havre, en l'église Saint-Joseph ; à Avallon, en l'église Saint-Lazare ; à Alençon, en l'église Notre-Dame ; à Evreux et à Saint-Denis de Gastines (Mayenne).

FÉLICITATIONS ÉPISCOPALES

Mgr de Cabrières vient d'adresser à M. de Vichet, directeur de l'*Eclair de Montpellier*, une belle lettre, où il se plaît à constater le magnifique succès qu'ont obtenu les fêtes de Jeanne d'Arc, célébrées avec tant d'éclat à Montpellier, qui vient de donner, dit-il, un grand exemple de piété patriotique.

A LOURDES

Au bureau des constatations

Mlle Julia Withamer, Anvers, 27 ans, porte un certificat du Dr Bremken qui déclare qu'elle a eu une gastro-entérostomie et présente des douleurs d'origine probablement nerveuses.

La malade a subi deux opérations.

Depuis un mois, elle était soignée par le Dr Debaisieux, professeur à Louvain et dont elle porte un certificat qui déclare qu'elle souffre d'une inflammation chronique de l'estomac qui ne lui permet pas de s'alimenter convenablement et la met dans l'impossibilité de se livrer à une occupation lucrative. Le certificat est daté du 5 juin 1909.

La malade a toujours souffert de l'estomac depuis quatorze ans.

Depuis trois ans, les douleurs étaient plus vives, en broche après les repas. Aussi, depuis la même époque elle ne prend que du lait et un peu de thé.

Le 18 juin 1909, à 9 heures du matin, au troisième bain de piscine, elle éprouva un malaise indéfinissable, s'évanouit presque, puis se sentit bien, ne souffrant plus.

Rentrée à l'hôpital à midi, elle mangea bien, ne souffrit pas et, depuis, mange de tout comme tout le monde.

Congrès catholiques

Dimanche, à Lapalisse, sous la présidence de Mgr Lobbedey, a eu lieu un Congrès régional catholique qui groupait une légion vaillante, nombreuse, enthousiaste, d'hommes au nombre d'un millier. L'allocution de Mgr Lobbedey à la messe a été très remarquée ainsi que les discours de M. d'Alleines, sur la presse ; de M. Monicat, sur l'action catholique ; de M. de Gailhard-Bancel fils, sur la Jeunesse catholique. Le résultat immédiat est la formation des Comités cantonaux et paroissiaux.

Aujourd'hui, Congrès des dames. Assistance nombreuse. Revue des différentes œuvres féminines.

Ces deux journées font une profonde impression dans le pays où, de mémoire d'homme, on n'avait vu pareille manifestation catholique.

NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indl. 7 ans et 7 quarantaines, 9 juin 1907.)

Mme Pierre Escassut, 71 ans, à Nantes. — M. Jean-Louis-Joseph Guillouard, professeur à l'Institut catholique de Paris, 32 ans, à Caillyl (Calvados). — Mlle Nicole Biston, 15 ans, à Malzéville (Meurthe-et-Moselle). — M. l'abbé Paul Loiseau, 54 ans, professeur à l'Ecole Saint-Grégoire, à Pithiviers, depuis 1879. — Mlle Augustine Béranger, 44 ans, à Givors, souvent pèlerine de Lourdes.

Le R. P. de Montcheuil, de la Compagnie de Jésus, mort en Belgique. — M. Gustave Frin, à Namur, 76 ans. — A Paris, M. René Lens. — M. le chanoine Alexis Le Bail, curé doyen d'Auray, depuis vingt-cinq ans, 77 ans.

INFORMATIONS DU SOIR

Mgr Gieure devant le tribunal correctionnel

De notre correspondant de Bayonne :

Bayonne, 28 juin. — Lundi matin, à 9 heures, Mgr Gieure, évêque de Bayonne, a comparu devant le tribunal correctionnel de cette ville avec M. l'abbé Larre, curé de Biarritz, et M. l'abbé Mirande, vicaire de la cathédrale, poursuivis pour lecture du mandement de Mgr Gieure sur la dévolution des biens.

L'évêque fit une noble déclaration affirmant les droits de l'Eglise et l'union du clergé avec le Pape. MM. Larre et Mirande firent adhésion à ces déclarations.

Le procureur de la République Fabre fit un réquisitoire haineux. Il parla des déclarations orgueilleuses de l'évêque. L'auditoire protesta. Le président menaça de l'expulser. Le procureur requit la condamnation à la prison avec sursis et une forte amende contre Mgr Gieure.

Il demande des pénalités légères contre les autres ecclésiastiques. Me Léon Guichenné, député, plaida pour M. l'abbé Larre ; Me Laxague pour M. l'abbé Mirande ; Me Riquoir, du Barreau de Pau, pour Monseigneur l'évêque.

Ce dernier plaida superbement et vraiment en grand chrétien.

Le jugement est remis à huitaine.

La sortie eut lieu à midi. Au cours d'une manifestation grandiose, Mgr Gieure fut porté en triomphe à l'évêché au milieu d'une foule considérable et d'un clergé très nombreux.

Journée excellente pour la religion.

L'EPIDEMIE DE SAINT-BRIEUC

D'après un télégramme envoyé de Saint-Brieuc au sous-secrétaire d'Etat de la guerre par le médecin-inspecteur général Vaillard, le nombre des malades militaires en traitement à l'hôpital pour fièvre typhoïde est de 83 ; le nombre des malades civils également en traitement à l'hôpital est de 108. Huit religieuses de l'hôpital sont atteintes de la maladie. On observe en outre de nombreux cas dans la population civile.

Le médecin-inspecteur Vaillard a conféré aujourd'hui avec un délégué envoyé par le ministère de l'Intérieur et avec les médecins civils de Saint-Brieuc. Dix nouveaux infirmiers ont été envoyés par le ministère de la Guerre. L'installation d'un hôpital provisoire supplémentaire dans l'ancien Grand Séminaire sera terminé demain.

M. Picard, ministre de la Marine, de retour de Marseille, est allé ce matin au ministère de l'Intérieur où il a rendu compte au président du Conseil du résultat de ses pourparlers avec les inscrits maritimes et les armateurs.

ACCIDENT A M. EMILE FAGUET

M. Emile Faguet, membre de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris, quittait aujourd'hui, à midi, à la Sorbonne, la salle d'examen où il avait surveillé pendant la matinée une épreuve pour la licence ès-lettres.

Dans l'escalier, il fit un faux pas et tomba si malheureusement, qu'il se cassa la jambe droite. Pareil accident était déjà arrivé il y a quelques années à M. Faguet.

Des huissiers de la Sorbonne accoururent et transportèrent le son domicile, 59, rue Monge, notre éminent collaborateur.

DOCKERS EN GRÈVE

De notre correspondant de Bastia :

Demain reprennent les services réguliers des trains.

La Compagnie, ayant révoqué 24 ouvriers, les dockers pour protester se sont mis en grève. Le *Liamone* arrivé hier avec 300 tonnes de marchandises, n'a pas pu débarquer. Il repart ce soir avec son chargement pour Marseille.

L'AFFAIRE LEMOINE

Les débats de cette affaire ont continué aujourd'hui devant la 10e Chambre correctionnelle par le réquisitoire de M. le substitut Reignault.

Le magistrat a requis une condamnation contre Lemoine qui a bien commis, a-t-il dit, le délit d'escroquerie.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1909 — 44 —

Le Roi des Andes

QUATRIÈME PARTIE

Lutte et victoire

(suite)

— Voilà don Miguel ! annonça Jacques qui se tenait assis près de sa sœur.

— Bon, je me défile, alors !

— Pourquoi donc ? interrogea Inès, dont le teint pâli s'était rosé lorsqu'elle avait aperçu de loin la haute silhouette du jeune chef. Avez-vous peur de don Miguel ?

— Peur, non Mademoiselle, mais ce qu'il m'intimide !

— Oh ! Bille, de la timidité, vous ! s'exclama Jacques en riant.

— C'est comme ça, pourtant, Monsieur Jacques. Bille a trouvé son maître — un maître qui le ferait marcher la tête en bas, si ça lui plaisait.

— Alors, votre fameuse devise : Ni Dieu ni maître ? interrogea Inès.

— Ben, voilà, elle est dans les vieilles lunes. Un maître, j'en ai un... un bon Dieu, je finirais peut-être bien par y croire, si vous restiez ici pour m'éduquer à ce sujet, Mademoiselle... Mais faites excuse, je vous tire ma révérence ! V'la l'chef... et je me sens trop petit devant lui !

Jacques éclata de rire, et Inès lui fit écho, tandis que Bille s'esquivait prestement, non sans avoir lancé un grand coup de chapeau dans la direction où s'avançait don Miguel.

— Vraiment, Mademoiselle, je suis ravi de vous voir cette gaieté ! dit le jeune homme en arrivant devant Inès. Voilà qui me prouve mieux que tout votre rétablissement... Est-ce ce bon diable de Bille qui vous fait rire ainsi ?

On lui raconta la cause de cet accès de gaieté, ce qui l'amusa beaucoup. Puis, interrompant d'un air d'aimable autorité les remerciements chaleureux d'Inès, il mit la conversation sur un autre terrain, voulant éviter, comme l'avait recommandé don Sanche, de ramener l'esprit encore fatigué de la jeune convalescente sur les angoisses de son enlèvement et de sa délivrance.

Il se montra charmant causeur, plein d'esprit et de verve, et vraiment, en face de ce parfait homme du monde, Inès devait faire par moment effort pour se souvenir qu'elle n'était pas dans un salon parisien, mais bien dans un repaire inaccessible des Andes, au pouvoir d'un chef d'aventuriers.

Un observateur eût remarqué que la gaieté de don Miguel était un peu forcée. Inès eut cette impression vers la fin de sa visite, de même qu'il ne lui échappa pas qu'une expression soucieuse et triste venait par instants obscurcir les superbes prunelles bleues.

— Vous voilà obligée de rester ici quelque temps encore, jusqu'à ce que vous soyez plus forte pour supporter le voyage, dit-il en prenant congé d'elle. Mais il n'est pas en mon pouvoir d'écarter de vous cet ennui.

— Ennui bien léger, rassurez-vous, Monsieur. Vous avez tout fait pour nous rendre charmant le séjour de Solepto.

— Vous êtes trop bonne de me rassurer ainsi... Mais je comprends que vous ayez hâte de voir finir cette situation, et aussitôt que possible, je vous mettrai tous deux sur la route du retour.

— Je regretterai Solepto, et vous surtout, don Miguel ! s'écria Jacques en saisissant la main du jeune homme. Mais nous pourrons vous revoir à Paris ?

Le front de don Miguel eut une brève contraction, une lueur douloureuse traversa un instant son regard...

— Non, car vous ne verriez plus en moi le comte de la Roche-Gléon, mais seulement le roi des Andes... Et celui-là devra demeurer pour vous dans l'oubli.

Il s'inclina devant Inès et s'éloigna, suivi par le regard surpris de Jacques.

—Il a l'air étrange, ne trouves-tu pas, Inès ?... Mais te voilà toute pâle, ma chérie. Tu sembles fatiguée ?

— Oui, je le suis un peu... Je vais me reposer, sans parler.

Elle appuya sa tête contre l'oreiller qui garnissait son fauteuil et demeura immobile... Pourquoi donc se sentait-elle si triste, si triste ? Pourquoi les larmes, sous les paupières baissées, remplissaient-elles ses yeux ?

Voyons, ce n'était pourtant pas la perspective de quitter Solepto qui pouvait lui produire cette impression ? Si bien soignée, si entourée d'égards qu'elle fût ici, ce n'était après tout qu'une prison... et le roi des Andes n'était pour elle qu'un geôlier.

Un geôlier !... Non, ce terme était impossible à appliquer à cet homme étrange, à ce grand seigneur plein de courtoisie et d'attentions délicates... Et elle devait surtout se rappeler toujours que don Miguel avait risqué sa vie pour la sauver.

Un frisson de terreur la secoua, à la pensée des terribles angoisses de cette journée... Toujours, elle reverrait l'effrayante coulée de lave, elle se rappellerait la fuite éperdue.

Là-bas, le volcan faisait toujours entendre ses grondements. Mais il ne menaçait pas Solepto. D'ailleurs, l'éruption semblait entrer depuis deux jours dans une période de décroissance. Son maximum d'intensité avait été atteint le jour où don Miguel s'était porté au secours de sa jeune prisonnière.

— Une farce de ce vieux coquin de volcan, qui était pour sûr complice de ces sacripants de Blangard ! disait plais